



EXTRAIT N°107/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

16 DEC. 2022

Préfecture de l'arrondissement
Gouverneur de légalité
RÉGULÉ

Date de la convocation :
Le 06 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :
Présents 24
Procurations 2
Absents 5
Excusés 2

En cours de Séance :
Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. Yan MONPLAISIR, maire ;

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane, M. NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline M. THELESTE Johan, Mme CARDOU Josiane, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry),

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS : M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA 'DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUNDOUROM (DSU), M. Alain BONHEUR (DST), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Géraldine ALONZEAU (DSAGAJ),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et quarante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Sandrine CAVALIER-DOURE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

JUMELAGE AVEC LA VILLE DE MONTCEAU-LES-MINES

Le Maire expose :

La ville de Montceau-les-Mines située en Saône-et-Loire, souhaite se jumeler avec notre commune, sous l'impulsion de Madame Christiane MATHOS, originaire de Saint-Joseph, habitante et conseillère municipale de Montceau-les-Mines.

En effet, depuis 13 ans, cette ville accueille durant une semaine, au mois de mai le festival *Outre-Mer en Bourgogne*, qui met à l'honneur la culture antillaise et le savoir-faire traditionnel ultra-marin ainsi que le devoir de mémoire envers les victimes de la traite négrière. Elle soutient également l'organisation de voyages d'échanges entre habitants de nos deux communes, qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes.

Saint Joseph et Montceau-les-Mines partagent également des similarités notamment du fait de leur jeune existence (150 ans environ), de leur nombre à peu près équivalent d'habitants et entretiennent donc des relations interculturelles et générationnelles depuis de nombreuses années.

Historiquement, c'est après la Seconde Guerre Mondiale que les jumelages se sont fortement développés dans le but de favoriser la réconciliation entre les populations européennes à travers le rapprochement entre des villes de pays différents, principalement allemandes et françaises à l'époque.

Aujourd'hui, le jumelage est pratiqué dans quasiment tous les pays du monde et parfois entre deux communes d'un même pays, afin que les deux municipalités concernées, tissent et/ou renforcent les liens d'amitié, de coopération et d'entraide qui les unissent et entre leurs habitants.

Le jumelage entre Saint-Joseph et Montceau-les-Mines prend la forme d'une convention de jumelage et :

- S'inscrit dans le respect des valeurs de partage, de dialogue, de coopération, de solidarité et des principes républicains notamment de liberté, de démocratie, d'égalité, et de fraternité,
- Vise à encourager le développement et la réalisation de projets communs dans les domaines relevant de leurs compétences, la promotion touristique, le soutien à la création culturelle ainsi que l'organisation de rencontres entre jeunes, responsables d'associations, personnels municipaux et élus,
- Est géré par un comité de jumelage composé de 08 élus, soit 04 élus désignés par chaque conseil municipal, dont la présidence annuelle sera alternativement assurée par chaque commune. Ce comité élabore les projets qui sont soumis à l'approbation préalable et obligatoire des deux assemblées délibérantes, avant toute mise en œuvre,
- Enumère limitativement le type de dépenses pouvant être prises en charge dans le cadre du jumelage (frais d'organisation matérielle des actions et

manifestations, frais de déplacement de jeunes, associations, frais de promotion, déplacement de 03 délégués au maximum pour participer à une réunion annuelle), dans la limite de la ligne budgétaire prévisionnelle dédiée aux activités du jumelage à inscrire chaque année au budget de chaque commune

- Prévoit l'installation d'un panneau informant du jumelage en entrées de villes
-

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le jumelage de Saint-Joseph avec Montceau-les-Mines

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de jumelage ainsi que tous les autres actes y afférents

DE DESIGNER les quatre (04) élus dont les noms suivent pour siéger au sein du comité de jumelage.

Mme CAVALIER-DOURE Sandrine
MARLIACY Danielle

M. ROSELET Jean-Christophe
Mme DUCADOS Anne-Caroline

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 12 décembre 2022

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation
1^{er} Adjoint
A blue ink signature of the name Claude ADELE.

Claude ADELE